

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
**Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme
de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)
afin de diminuer la hauteur et la densité
maximales dans la zone 0177**

(dossier 1166347001)



AVIS est, par la présente, donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie a, lors de sa séance tenue le 15 mars 2016, adopté le projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le mercredi 31 mars 2016, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Ce projet de règlement vise à modifier la carte intitulée « Hauteurs et surhauteurs » pour le secteur correspondant à la zone 0177 de la carte des zones du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie de façon à ce que la hauteur maximale en étages soit de 3 et la hauteur maximale en mètres soit de 14, ainsi que la carte intitulée « Densités et implantation » pour le secteur correspondant à la zone 0177 de façon à ce que le COS maximal soit de 3.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
5. Ce projet contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement.
6. Une copie de ce projet peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 19 mars 2016

Le Secrétaire d'arrondissement
M^e Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie